



CAMNS - Club d'Activités des Maîtres-Nageurs Sauveteurs - Affilié à la FNMNS

Descriptif de la formation au BNSSA
Site de la piscine intercommunale Odonates de Drusenheim
Du 19 septembre 2021 à fin janvier 2022.

Conditions d'accès à la formation

- être médicalement apte **attention le certificat médical devra être daté au plus tôt 3 mois avant le début de la formation ;**
- avoir 17 ans à la date de l'examen ;
- satisfaire aux tests de début de stage décrits ci-dessous.

Déroulement de la formation

Le planning de la formation sera communiqué dès que possible.

1. Des entraînements

Samedi matin de 10h à 12h à la piscine Odonates de Drusenheim.

2. Des cours théoriques

Suivant le calendrier en présentiel et en distanciel en fonction du contexte sanitaire.

3. Une formation au PSE1

5 journées complètes.

Date de l'examen : janvier 2022

Coût de la formation

- frais de formation au PSE1 (secourisme) : 200€, chèque au nom du CAMNS ;
- frais pour l'ensemble des cours, incluant le manuel de théorie, et l'adhésion au CAMNS pour l'année civile 2021 : 400€, chèque au nom du CAMNS ;
- une réduction de 50€ est accordée aux licenciés FFN ou FFTri ;
- un chèque de 30€ au nom de la FNMNS (Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs). Ce chèque ne sera encaissé qu'après la réussite à votre examen pour votre première année d'exercice.

Modalités d'inscription

1/ s'inscrire sur le site du camns.com – rubrique BNSSA

2/ retourner le dossier complet : demande d'inscription avec une photo, le certificat médical type, une enveloppe A4 timbrée (>20g) et libellée à votre adresse, les chèques à l'adresse suivante :

CAMNS 3 place des Sandres 67850 OFFENDORF

Au-delà des 20 premiers dossiers, nous constituons une liste d'attente, au cas où il y aurait des désistements.

Tests de début de formation

La première séance d'entraînement sera l'occasion pour les formateurs de vérifier votre niveau en natation afin de vous permettre de vous engager dans cette formation ayant comme finalité l'examen du BNSSA. Il s'agira de réaliser :

- 200m en crawl, sans dépasser le temps de 3min30secondes ;
- 50m en brasse, sans temps limite, afin de juger de la qualité de votre ciseau.

Suivi de formation

Toute absence aux entraînements devra être justifiée, les formateurs se réservant le droit d'inscrire ou non le stagiaire à l'examen.



CAMNS - Club d'Activités des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
Affilié à la FNMNS

INSCRIPTION FORMATION BNSSA
DRUSENHEIM - 2022
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO

Nom _____ Prénom _____
Né.e le _____ à _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
E-mail _____
Téléphone _____

Diplômes scolaires et universitaires

Diplômes et brevets sportifs

Situation professionnelle ou autre

Situation de famille

Date d'obtention PSE1 ou équivalent

Organisme de délivrance

Dernière formation continue en secourisme effectuée le

Organisme de délivrance

Je suis titulaire d'une PAE de formateur aux Premiers Secours

oui

non



CAMNS - Club d'Activités des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
Affilié à la FNMNS

CERTIFICAT MEDICAL BNSSA

Je soussigné.e Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à
Le
Signature et cachet du médecin

AUTORISATION PARENTALE POUR STAGIAIRE BNSSA MINEUR

Décharge en cas d'accident pour les stagiaires BNSSA mineurs

Je soussigné, parent ou représentant légal du stagiaire BNSSA mineur, autorise le CAMNS à prendre toutes les mesures d'urgence concernant mon enfant en cas d'accident.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Téléphone

Fait à....., le

Signature

Autorisation parentale pour les stagiaires BNSSA mineurs

Je soussigné, parent ou représentant légal du stagiaire BNSSA mineur, autorise mon enfant à quitter seul le lieu de formation, à toutes fins utiles.

Fait à....., le

Signature